

# Prix canadien REALTORS Care® de 2022

## Formulaire de mise en candidature



Les courtiers et agents immobiliers accomplissent des activités caritatives incroyables partout au Canada. Saisissez l'occasion pour poser la candidature de vos collègues qui méritent d'être reconnus sur la scène nationale. Si la personne proposée remporte le Prix canadien REALTORS Care® de 2022, fièrement présenté par REALTOR.ca, l'organisme de bienfaisance de son choix bénéficiera également d'un don de 5 000 \$ de L'Association canadienne de l'immeuble (ACI).

Tous les dossiers de candidature doivent nous parvenir avant le vendredi 3 décembre 2021 à 16 h (HE). Ils peuvent être présentés au moyen de notre formulaire en ligne ou être envoyés par courrier ou par courriel à :

### L'Association canadienne de l'immeuble

200, rue Catherine, 6<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K2P 2K9

[info@REALTORSCare.ca](mailto:info@REALTORSCare.ca)

Les dossiers de candidature doivent comprendre un formulaire de mise en candidature dûment rempli, au moins une (1) lettre de recommandation de l'organisme de bienfaisance enregistré, datée de 2021, et au moins un (1) document justificatif. Il est fortement encouragé de joindre des preuves de couverture médiatique, mais toute pièce justificative démontrant l'engagement et l'impact de la personne mise en candidature sera acceptée.

1. Je confirme avoir lu la section Renseignements sur le prix décerné.

Oui

2. Veuillez fournir vos coordonnées et celles de la personne mise en candidature.

### PERSONNE QUI PROPOSE LA CANDIDATURE

Nom : \_\_\_\_\_

Entreprise/bureau (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Lien avec la personne mise en candidature : \_\_\_\_\_

### PERSONNE MISE EN CANDIDATURE

Nom : \_\_\_\_\_

Entreprise/bureau (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

# Prix canadien REALTORS Care® de 2022



## Formulaire de mise en candidature

3. Veuillez mentionner l'organisme ou les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés qu'appuie la personne mise en candidature. Décrivez brièvement la nature des activités caritatives qu'elle a entreprises pour cet organisme ou ces organismes. Assurez-vous de préciser depuis combien de temps et à quelle fréquence elle fait du bénévolat auprès de cet organisme ou ces organismes. Si vous avez besoin de plus d'espace, ajoutez d'autres pages.

4. Décrivez en quelques mots les bienfaits de sa contribution bénévole sur la collectivité. Si vous avez besoin de plus d'espace, ajoutez d'autres pages.

5. Comment avez-vous entendu parler du Prix canadien REALTORS Care®?



### RENSEIGNEMENTS SUR LE PRIX DÉCERNÉ

#### Mises en candidature

La période de mise en candidature pour le prix de 2022 commencera le 7 septembre 2021. Toutes les mises en candidature doivent nous parvenir au plus tard le vendredi 3 décembre 2021 à 16 h (HE). Toute personne peut proposer un courtier ou agent immobilier membre admissible au prix, sauf les membres siégeant actuellement au conseil d'administration de L'Association canadienne de l'immeuble (ACI) ou au comité REALTORS Care® (lire les critères d'admissibilité ci-dessous).

Les courtiers et agents immobiliers membres ne peuvent pas présenter leur propre candidature. Les personnes qui proposent une candidature doivent remplir notre formulaire de mise en candidature, en y incluant le nom et les coordonnées de la personne proposée, ainsi que leur propre nom et leurs coordonnées, à des fins de correspondance. Dans le formulaire, elles doivent aussi fournir une description de la contribution de la personne proposée à la collectivité. Il s'agit notamment de la nature de son bénévolat, du nom d'un ou de plusieurs organismes de bienfaisance canadiens qu'elle appuie, de la durée des services rendus, et de tout autre renseignement pertinent.

Les personnes qui proposent une candidature doivent également fournir au moins une (1) lettre de recommandation de l'organisme de bienfaisance enregistré appuyé, datée de 2021, afin que la candidature soit retenue. La lettre doit être écrite par une personne représentant l'organisme de bienfaisance qui appuie la candidature et qui peut décrire favorablement le travail bénévole non rémunéré de la personne proposée ainsi que sa contribution à la collectivité. Les personnes qui proposent une candidature doivent aussi fournir au moins un (1) document à l'appui des activités caritatives de la personne proposée et des bienfaits de sa contribution. Des exemples de documents justificatifs comprennent, sans s'y limiter, des preuves de couverture médiatique, des messages diffusés dans les médias sociaux et des photographies.

#### Critères d'admissibilité

Les personnes proposées doivent être des courtiers ou agents immobiliers membres en règle (des personnes qui détiennent un permis immobilier qui sont membres de l'ACI). Les membres siégeant actuellement au conseil d'administration de l'ACI ou au comité REALTORS Care® ne sont pas admissibles. Les personnes proposées doivent avoir d'importants antécédents vérifiables attestant leur appui d'un ou de plusieurs organismes de bienfaisance canadiens. Elles doivent avoir apporté au moins une certaine contribution au courant de l'année civile précédente (2021). Le comité de sélection tiendra également compte des efforts continus qui démontrent la profondeur de leur engagement en dehors de la période visée.

Le prix s'adresse aux courtiers ou agents immobiliers individuels, et non aux groupes, sauf si deux (2) personnes collaborent dans le cadre d'un projet en tant que partenaires égaux et qu'il est réellement impossible de séparer leur travail.

# Prix canadien REALTORS Care® de 2022

## Formulaire de mise en candidature



### Examen des candidatures et sélection de la personne gagnante

Notre comité de sélection comptera deux (2) membres du comité REALTORS Care®, un membre actuel ou passé du conseil d'administration de l'ACI et une personne représentant le commanditaire du prix, si elle est disponible. Le comité se réunira par téléconférence au début de janvier 2022 afin d'examiner, d'évaluer et de classer toutes les candidatures proposées en vue de déterminer la candidature retenue.

La personne gagnante doit accepter d'être photographiée et interviewée, et de faire paraître sa photo dans divers médias annonçant le prix attribué. Si elle refuse de se conformer à ces exigences, le comité offrira le prix à son deuxième choix. Les personnes proposées seront jugées en fonction des preuves fournies à l'appui de leur contribution et de leur engagement personnel à un ou plusieurs organismes de bienfaisance canadiens enregistrés et des bienfaits qu'a eu leur contribution personnelle.

La décision du comité de sélection sera finale et l'ACI ne s'engagera pas dans un débat concernant les résultats avec d'autres candidats ou personnes proposant les candidatures. Nous informerons la personne gagnante et la personne qui a proposé sa candidature des résultats en janvier 2022.

### Attribution du prix

Si l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2022 de l'ACI (prévue provisoirement pour le mardi 5 avril 2022) se déroule en personne, les frais de déplacement aller-retour à Ottawa ainsi que l'hébergement (jusqu'à deux chambres, si nécessaire) seront payés pour la personne gagnante et un invité. Lors de l'événement, on remettra à la personne gagnante un trophée et un chèque surdimensionné de 5 000 \$ libellé au nom de l'organisme de bienfaisance canadien enregistré qu'elle aura choisi. Si l'AGA de 2022 de l'ACI se déroule en mode virtuel, une remise de prix honorant la ou les personnes gagnantes sera incluse dans la programmation.

Les résultats du prix attribué seront diffusés dans les médias partout au pays et l'ACI en fera la promotion dans son bulletin électronique *Quoi de 9?* (qui est diffusé directement à plus de 130 000 courtiers ou agents immobiliers membres), sur le site [CaféACI.ca](http://CaféACI.ca) et dans les comptes de médias sociaux de l'ACI et de REALTORS Care®.

La ou les personnes gagnantes, ainsi que leur invité, recevront également un billet d'entrée gratuit au souper de la présidence de l'ACI, si l'activité a lieu.